

Bilan sanitaire 2019

Date de publication  
30 octobre 2019

## Bilan sanitaire Blé Auvergne



### Sommaire

1. Présentation du réseau d'épidémiosurveillance blé Auvergne
2. Pression biotique 2019
3. Facteurs de risques phytosanitaires
4. Bilan par bioagresseur



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



# 1. Présentation du réseau d'épidémiosurveillance blé Auvergne

La carte ci-dessous indique la part de SAU en blé (*Source* : [http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Cultures\\_cle811fae-1.pdf](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Cultures_cle811fae-1.pdf)). Pour la partie auvergnate la carte ci-dessous représente le maillage de parcelles d'observations de blé tendre (*Source Epiphyt Extract*). Le maillage des parcelles SBT correspond bien aux zones de fortes productions de blé tendre.

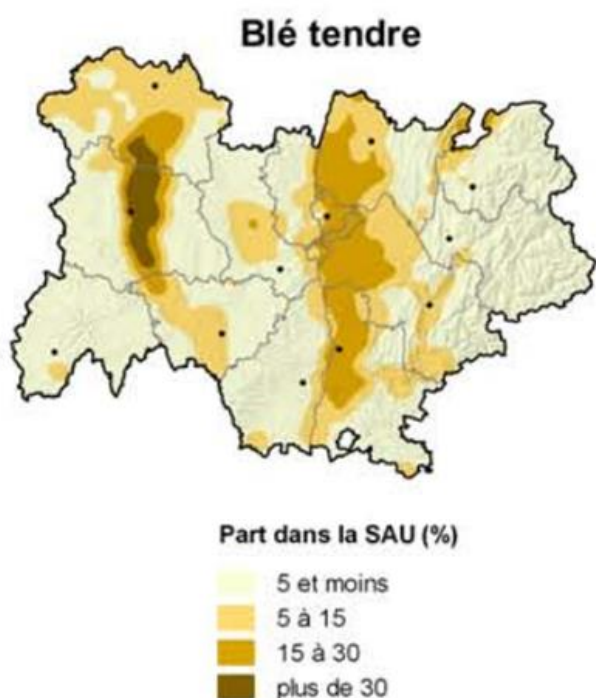


Figure 1 : Part de blé en pourcentage de SAU

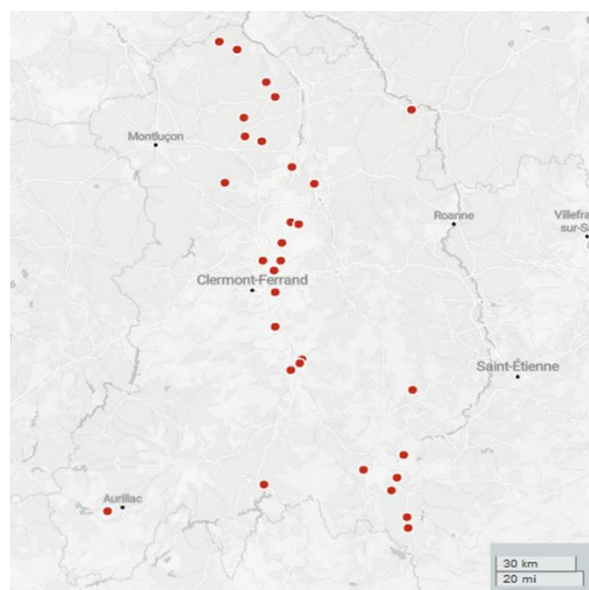


Figure 2: Maillage du réseau SBT blé tendre

## Nombre de parcelles suivies :

32 parcelles fixes ont été observées durant l'automne 2018 et 36 durant le printemps 2019. Le nombre de parcelles observées chaque semaine (entre 20 et 31 pendant la montaison) est proche du nombre critique permettant de couvrir correctement les différents milieux de culture du blé en Auvergne.

Département	Nombre parcelles fixes	Nombre parcelles flottantes
Allier	11	3
Puy-de-Dôme	15	8
Cantal	2	1
Haute-Loire	8	0

## 2. Pression biotique 2019

### Ravageurs

Bioagresseurs	Qualification de la pression 2019	Comparaison avec 2018*
Cicadelles	Faible	-
Pucerons d'automne	nulle	-
Cécidomyies	Moyenne à forte	=
Pucerons des épis	Faible	=
Mouches grises	Faible	=
Campagnol	Faible	=
Criocères	Faible	=
Limaces	Faible	-
Mineuses	Faible	=

*\*Pression inférieure (<), supérieure (>) ou égale (=)*

### Maladies

Bioagresseurs	Qualification de la pression 2019	Comparaison avec 2018*
Piétin verse	Faible	=
Rouille jaune	Faible	-
Rouille brune	Nulle	-
Septoriose	Faible	-
Fusariose	Faible	-
Fusariose des bases de tige	Faible	=
Rhizoctone	Faible	=
Piétin échaudage	Faible	=
Helminthosporiose	Faible	=

*\*Pression inférieure (<), supérieure (>) ou égale (=)*

### Adventices

Absence d'observations

### 3. Facteurs de risques phytosanitaires

Semis retardés de 5 à 15 jours par rapport à la normale, du fait des conditions sèches. Majorité des parcelles semées entre fin octobre (retour des pluies) et début novembre. Levées regroupées début à mi-novembre, y compris pour les semis les plus précoces réalisés dans un sol sec. Campagne excédentaire en températures sauf janvier et mai, plus froids que la médiane ; surtout marquée par le déficit de pluviométrie durant tout le cycle accompagné d'un stress hydrique exceptionnel.

### 4. Bilan par bioagresseur des observations réalisées dans le réseau BSV

#### Ravageurs

- **Cicadelles**

Faible présence dans les parcelles observées. Une seule parcelle a fait l'objet d'un cumul hebdomadaire de plus de 30 cicadelles piégées. Activité ralentie puis stoppée par les phases de conditions fraîches fin octobre, fin novembre puis mi-décembre.

- **Pucerons d'automne**

Peu de pucerons observés dans les parcelles du réseau BSV. Le seuil de 10% de plantes habitées n'est dépassé dans aucune parcelle. Persistance de colonies sur au moins 2 semaines dans 4 parcelles (Limagne et bocage Bourbonnais). Des parcelles ponctuellement très touchées sont signalées hors réseau BSV, jusqu'à 20 à 30% de pieds présentant des symptômes de virose.

- **Cécidomyies**

Captures en cumul assez importantes avec plus de la moitié des parcelles dans lesquelles le seuil d'alerte de 10 captures hebdomadaires est dépassé.

Vols importants dernière décade de mai. 13 parcelles sur 17 équipées de pièges ont été concernées par des captures de cécidomyies orange, dans la quasi-totalité (12) des adultes ont été signalés sur les épis.

- **Mouches grises**

Faible présence, une seule parcelle concernée, en Limagne sud, avec moins de 20% de plantes présentant des dégâts.

- **Campagnol**

Traces de présence sur 6 parcelles du réseau, dans le Bocage Bourbonnais, en Limagne Nord et dans le Velay.

- **Criocères**

Signalés sur 2/3 des parcelles sans que les dégâts n'excèdent le seuil de nuisibilité de 20% de la surface de la F1.

- **Limaces**

3 parcelles du Bocage Bourbonnais concernées par des attaques modérées (1 à 5% de plantes touchées).

- **Mineuses**

Traces de présence, sans incidence, sur 7 parcelles dans le Bocage Bourbonnais, en Forterre et en Limagne.

- **Pucerons des épis**

Notés sur 16 parcelles, avec au maximum entre 10 et 20% d'épis porteurs d'au moins 1 puceron pour 4 parcelles. Le seuil de plus de 50% d'épis porteurs d'au moins 1 puceron n'est atteint sur aucune parcelle.

## Maladies

- **Piétin verse**

Selon le modèle TOP, le risque climatique de l'année pour le piétin verse était faible à moyen quelles que soient les zones et les dates de semis.

Les observations bilan de fin de cycle font état de la présence de piétin verse sur 5 parcelles dans l'Allier, en Forterre et dans le Bocage Bourbonnais. Pour 4 de ces parcelles, moins de 10% de pieds sont touchés et pour une parcelle, à Saint-Menoux, on s'approche du seuil de 35% de pieds touchés.

Aucune parcelle du réseau n'a présenté un nombre de pieds touchés par le piétin verse supérieur au seuil de 35%. Une s'en rapproche avec 34% de pieds touchés.

- **Rouille jaune**

Faible pression. Arrivée tardive, autour de fin avril sur des blés au stade « dernière feuille ». Présence sur 8 parcelles du réseau et sur 9 parcelles hors réseau (observations flottantes), sur variétés sensibles à intermédiaires : EPHOROS, GONCOURT, NEMO, ILLICO, EMILIO, ULI12 mais également sur variétés peu sensibles: APACHE, LG ABSALON, RGT SACRAMENTO, SY MOISSON.

- **Rouille brune**

Quasi absente durant tout le cycle, la rouille brune a été signalée sur 3 parcelles seulement, en Limagne et dans le Bocage Bourbonnais.

En raison d'un rafraîchissement des températures en janvier, le risque climatique rouille brune 2019 était moyen, bien que supérieur à la médiane.

- **Septoriose**

En raison de la sécheresse qui a perduré toute la montaison, la pression septoriose a été particulièrement faible, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Seulement 6 parcelles du réseau ont atteint le seuil de 20 % des F3 touchées entre 2 nœuds et épiaison. 5 parcelles seulement présentaient de la maladie sur les F1 définitives au moment du bilan de fin de cycle.

- **Fusariose des bases de tige**

11 parcelles concernées (1% à 30% de pieds touchés). Incidence limitée.

- **Rhizoctone**

11 parcelles présentant des symptômes (1% à 25% de pieds touchés). Incidence limitée.

- **Piétin échaudage**

1 parcelle concernée en Forterre, de la variété RUBISKO, avec un précédent Colza. Jusqu'à 10% de pieds présentaient des symptômes lors de l'observation bilan. Incidence limitée.

- **Helminthosporiose**

Déclarée dans 3 parcelles (sans confirmation par laboratoire) jusqu'à 20% de F3 touchées. Variétés concernées: GONCOURT, TRIGOFORT, RUBISKO.

- **Microdochium sur feuille**

Signalé sur 10 parcelles, jusqu'à 100% des F1, F2 et F3 touchées au moment de l'observation bilan. Incidence limitée.

- **Oïdium**

Signalé sur 9 parcelles avec entre 10 et 40% des F2 ou F3 présentant des symptômes. Variétés concernées: Uli12, APACHE, TRIGOFORT, NEMO, RGT VENEZIO, RUBISKO. Incidence limitée.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication** : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent** : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

**À partir d'observations réalisées par** : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

